



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/AR/NM/28-10-2019

Orange SA
78 rue Olivier de Serres
75015 PARIS

A l'attention de

Madame Valérie Le Boulanger
Directrice Exécutive
des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 23 octobre 2019

Objet : cotisations retraites complémentaires ARGIC-ARRCO pour les personnels d'Equant SA

Madame,

La société Equant SA a été absorbée par la société Orange SA au 1^{er} juillet 2018 et les personnels intégrés à cette même date.

A Orange et dans ses filiales, la retraite des salariés de droit privé se compose:

- d'une partie versée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, au titre du régime de base dont le montant est calculé en fonction des cotisations payées par le salarié et son employeur, et ce sur la base des 25 meilleurs années de salaire,
- d'une autre partie provenant d'une pension versée au titre de la retraite complémentaire, déterminée en fonction du nombre de points acquis tout au long de sa carrière sur la base des cotisations payées par le salarié et son employeur

Pour autant, il semble que la DRH nationale d'Orange ait été incapable de s'assurer de la bonne transmission des informations relatives aux cotisations retraites complémentaires AGIRC-ARRCO aux groupes de prévoyance (Humanis pour Equant et AG2R pour Orange) en charge de leur gestion.

Il en résulte que les points de retraite découlant des cotisations sociales salariales et patronales n'apparaissent pas sur les décomptes des personnels pour les années 2017 et 2018.

.../...

.../...

Plusieurs évènements nécessitaient une vigilance particulière :

- La fusion-absorption d'Equant par Orange en cours d'année avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018,
- La reprise de la comptabilisation des points ARGIC-ARRCO par l'AG2R en lieu et place d'Humanis à compter du 1^{er} juillet 2018 suite à la fusion-absorption d'Equant par Orange SA,
- L'intégration d'Humanis au sein du groupe Malakoff Médéric en raison de sa situation financière plus que précaire au 1^{er} janvier 2019,
- La fusion des régimes ARGIC et ARRCO au 1^{er} janvier 2019.

Les déclarations du nombre de points cotisés par chaque salarié aux groupes de prévoyance ont-elles été faites correctement par les services RH nationaux d'Orange ? Visiblement non.

Compte tenu de tous ces éléments, comment la DRH nationale a-t-elle pu être aussi peu attentive aux risques pour les 1 400 salariés d'Equant ?

Monsieur Gueguen est à la fois le Directeur de la Reconnaissance et de la Rétribution au sein de la DRH nationale du groupe Orange et Administrateur d'Humanis Prévoyance au nom du Medef, ce qui rend d'autant plus incompréhensible le manque de suivi de la part de la DRH nationale.

Sachant que les processus correctifs sont toujours longs et complexes, il vous appartient de régler au plus vite cette situation car certaines personnes partant à la retraite sont d'ores et déjà impactées.

La CFE-CGC Orange a déjà alerté les administrateurs CFE-CGC présents dans les groupes de prévoyance en charge de la gestion des retraites AGIRC-ARRCO d'Equant et d'Orange, pour qu'une vigilance particulière soit accordée au traitement correctif.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.



Arnaud Resillot
Délégué Syndical CFE-CGC Orange
pour le périmètre SCE



Sébastien Crozier
Président de la CFE-CGC Orange